

Code de bonne conduite de l'adhérent AMAP « Le Panier des Aravis ».

2025

Lors de votre inscription pour les paniers et /ou les achats groupés, il vous sera demandé de choisir des dates sur le calendrier des distributions afin que vous puissiez participer au sein d'une équipe de 5 à 6 adhérents à l'installation de la salle, à la distribution de certains produits et au nettoyage de cette salle, qui doit rester dans un état **irréprochable**. Nous avons une convention avec la direction de l'Ehpad dans laquelle les locaux doivent être **restitués propres et rangés**.

Selon vos disponibilités vous choisirez :

Pour les adhérents **avec panier** : **3 dates** puis nous en retiendrons une à deux selon nos besoins. Pour les adhérents se limitant aux **achats groupés** : **une date**. Pour ces derniers leur participation à une distribution nous semble indispensable dans un esprit d'ouverture, de solidarité et de convivialité afin de rencontrer les autres adhérents et les producteurs de notre AMAP.

Cette inscription vous engage et votre présence est indispensable au bon fonctionnement de nos distributions. Vous serez vigilants pour rester disponibles sur les dates que vous avez choisies et retenues par l'AMAP. Un calendrier des dates est disponible sur le site de l'AMAP il est tenu régulièrement à jour. En cas d'impossibilité, vous devez effectuer une permutation avec un autre adhérent, ou encore vous faire remplacer par un de vos proches (famille ami ou voisin). Pour cela nous vous demandons à l'inscription votre téléphone de contact qui est disponible sur le calendrier des permanences.

Vous devez effectuer à l'avance sur ce calendrier les **changements de noms** nécessaires (sans oublier le **téléphone et l'adresse mail** du remplaçant si non adhérent) afin que le responsable de distribution retrouve les adhérents ou leurs remplaçants devant être présents.

En cas d'absence non remplacée (excusée ou non), votre nom apparaîtra sur une liste d'adhérents sollicitables afin de remplacer un autre adhérent empêché. En cas de difficulté pour une permutation, vous pourrez contacter les adhérents de cette liste afin de trouver votre remplaçant. Toute absence non justifiée et non remplacée pourrait aboutir à votre exclusion de l'AMAP pour la prochaine saison. (mesures adoptées lors de l'AG du 25/11/2023 pour faire face à de trop nombreuses absences d'adhérents qui s'étaient pourtant engagés lors de leur inscription et qui n'ont pas exprimé d'excuse).

Un courriel de rappel est envoyé par le responsable de la distribution quelques jours avant, comportant les noms des adhérents ou remplaçant devant être présents à 8 h30 afin de préparer la salle. **Nous vous demandons de confirmer par courriel** adressé au responsable **ou téléphone votre présence à la distribution** afin de prévenir ces absences préjudiciables au bon déroulement de nos distribution.

Pour autant un oubli est toujours possible mais un petit courriel d'excuse au responsable de distribution sera le bienvenu.

Il vous est conseillé de jeter un coup d'œil à vos courriels 72 h avant la prochaine distribution. Une recommandation, une éventuelle distribution de commande groupée de dernière minute (horaires ou de lieu), peuvent vous être communiquées.

Amapicalement,

Le Conseil de L'Amap Le Panier des Aravis